

Charte de la maternité Bluets

Pour l'accueil des nouveau-nés, l'accompagnement des mères et des couples et la promotion et le soutien de l'allaitement maternel selon les recommandations de l'OMS/UNICEF

Nous nous engageons à :

1.

Adopter des pratiques favorisant un accueil respectueux de vos souhaits, des besoins et rythmes du nouveau né, des règles de sécurité et la promotion et le soutien de l'allaitement maternel.

2.

Suivre des formations continues pour acquérir les connaissances et les compétences nécessaires afin de vous accompagner pendant votre grossesse, votre accouchement, les soins et l'alimentation de votre bébé

3.

Vous informer, et échanger dès votre entretien du 4^e mois, sur la grossesse, la naissance, les bienfaits de l'allaitement maternel et les moyens de favoriser son démarrage, pour un choix éclairé.

4.

Favoriser dès la salle de naissance le contact prolongé en peau à peau avec votre bébé (le papa si besoin) et la première tétée, selon votre désir, quand il se montrera prêt,

5.

Vous soutenir dans votre rôle de parents, vous aider dans le repérage des besoins et des rythmes de votre bébé, vous accompagner dans ses soins, vous guider dans son alimentation selon vos choix

5bis

Vous accompagner dans les mises au sein dès les premières tétées et vous montrer comment exprimer votre lait
Vous aider, si vous êtes séparée de votre bébé, à stimuler et entretenir votre lactation rapidement après la naissance.

6.

Ne donner à votre bébé allaité au sein que votre colostrum puis votre lait sauf raisons médicales bien établies et discutées avec vous.

7.

Ne pas vous séparer de votre bébé. Nous vous invitons à le garder à proximité 24h sur 24 dans votre chambre. le papa est le bienvenu, même la nuit

8.

Favoriser l'allaitement à l'éveil en vous conseillant de faire téter votre bébé dès les premiers signes sans attendre les pleurs, aussi souvent et aussi longtemps qu'il le souhaite.

9.

Ne donner à votre bébé ni tétine, sucette ou biberon. Nous vous les déconseillons pour ne pas perturber la succion au sein de votre bébé et modifier votre allaitement.

10.

Vous donner des repères utiles pour votre retour à domicile et vous indiquer des professionnels et des associations de référence en allaitement maternel pour vous soutenir après votre sortie de la maternité.

11.

Respecter le code de commercialisation des laits pour nourrissons et ne pas favoriser leurs publicités commerciales.

12.

Pendant le travail, à vous faire accompagner par la personne de votre choix, vous proposer des méthodes non médicamenteuses pour vous soulager, vous laisser bouger et choisir la position d'accouchement qui vous convient.